

18

RAPPORT ANNUEL 2018

10



Die Organisationen von Menschen mit Behinderungen
Les organisations de personnes avec handicap
Le organizzazioni di persone con handicap

► Impressum

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap
Effingerstrasse 55
3008 Berne

T 031 390 39 39

F 031 390 39 35

info@agile.ch

www.agile.ch

PC 30-16945-0

IBAN: CH49 0900 0000 3001 69450

Une version électronique accessible du rapport annuel est disponible sur www.agile.ch.

► Sommaire

Éditorial	4
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap– Décidons ensemble !	6
Sur la durée, les choses se renforcent ou s’effilochent	8
L’égalité: une nouvelle orientation	14
La communication, une discipline exigeante et un outil promotionnel	18
Secrétariat romand : au service d’une minorité qui compte et qui agit	23
40 organisations membres + secrétariat général = AGILE.CH	27
La machine ronronne	29
La recherche de fonds n’est pas un long fleuve tranquille	31
Les efforts d’économie se poursuivent	33
Bilan	35
Résultat de l’exercice comptable	36
Rapport de Révision	38
Reliée à un réseau	40
Organisations membres	42
Organisation	45

► Vous aussi, prenez part aux décisions !

Les personnes handicapées ont leur mot à dire et, bien sûr, les mêmes droits et obligations que les personnes non handicapées. Elles ont naturellement leur place partout et participent à la vie en société à tous les niveaux.

On dirait un rêve, pourtant cela existe vraiment et cela porte même un nom : l'inclusion – un droit fondamental pour les personnes handicapées déclaré comme tel par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2008. Cela signifie concrètement que les personnes handicapées n'ont plus besoin de s'intégrer et de s'adapter à leur environnement car ce dernier est conçu dès le départ de manière à ce que tous puissent vivre de manière égale, quelles que soient leurs spécificités. On ne peut parler d'inclusion que lorsque la distinction « handicapé/non handicapé » devient caduque.

Même si beaucoup de choses ont changé ces dernières années, cette bataille nous devons encore la mener sur tous les fronts. Par exemple, en ce qui concerne l'inclusion scolaire, la participation à la vie publique et politique, les emplois sur le premier marché du travail, l'autodétermination en matière de logement, l'accessibilité des bâtiments, des transports ou des services publics, ou encore les prestations indispensables servant à couvrir les besoins vitaux en cas de révisions législatives dans les assurances sociales.

Pourtant, il ne sert à rien de faire le poing dans sa poche et espérer que ceux qui sont aux commandes vont tout arranger. Et même si c'était le cas, est-ce que cela serait réalisé dans notre intérêt à nous, les personnes en situation de handicap ? Non, si nous voulons que notre inclusion évolue, nous devons avoir notre mot à dire. Soit nous devenons nous-mêmes décideurs ou décideuses, soit nous sensibilisons ces personnes, à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie, à nos besoins en leur expliquant clairement ce que leurs décisions ont comme impact pour les personnes avec handicap. Ce n'est pas toujours facile et certainement très exigeant en terme de dépense d'énergie. Mais quand bien même : c'est un chemin sur lequel il vaut vraiment la peine de s'engager !

Stephan Hüsler, Président

► AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap – Décidons ensemble !

AGILE.CH est la faîtière des organisations de l'entraide des personnes handicapées en Suisse. Fondée en 1951 sous le nom d'ASKIO (Fédération suisse des organisations d'entraide pour malades et invalides), AGILE.CH compte aujourd'hui 40 organisations membres.

En Suisse, plus de 1,8 million de personnes vivent avec un handicap et leurs intérêts sont défendus par de nombreuses associations et organisations de tailles très diverses. L'entraide se distingue de l'aide spécialisée. La particularité des organisations d'entraide tient au fait qu'elles sont dirigées par des personnes directement concernées par le handicap.

AGILE.CH s'engage en faveur de l'inclusion, de l'égalité et de la sécurité matérielle des personnes handicapées. La faîtière défend les intérêts de 40 organisations de personnes handicapées au sens d'une politique nationale du handicap. Les organisations membres d'AGILE.CH représentent toutes les personnes handicapées, quel que soit le groupe de handicap auquel elles appartiennent, ainsi que leurs proches.

AGILE.CH se conçoit comme une force politique qui se bat pour le droit des personnes handicapées à mener une vie autodéterminée en tant que membres à part entière de notre société. AGILE.CH s'engage en outre dans les domaines des assurances sociales, de la politique sociale et financière, de l'emploi, de l'intégration professionnelle, de la formation et de la mobilité.

Le secrétariat général d'AGILE.CH se trouve à Berne. Il est dirigé par des personnes concernées et emploie 11 personnes qui se répartissent 5,7 postes à plein temps. En tant qu'association d'utilité publique, AGILE.CH dépend de soutiens financiers. De nombreux donateurs ainsi que des institutions privées et publiques apportent leur soutien à AGILE.CH et montrent ainsi leur solidarité avec les personnes handicapées.

Chiffres clés

Organisations membres	40
dont membres actifs	28
dont membres solidaires	12
Budget annuel	env. 1 million de francs

► Sur la durée, les choses se renforcent ou s'effilochent

La CSSS-N va-t-elle finalement traiter ou non la 7^e révision de l'AI? Va-t-elle terminer les discussions sur la réforme des PC? Le référendum contre la surveillance des assurés va-t-il aboutir? L'an dernier nous avons fait face à certaines tensions, non seulement concernant le calendrier du Parlement, mais également des contenus.

Renforcée, la 7^e révision de l'AI?

En février 2018, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) s'est penchée pour la première fois sur la nouvelle révision de l'AI. Cinq autres séances ont eu lieu avant la fin du mois de novembre 2018, qu'il a fallu suivre et observer. Avant d'entamer les débats, les membres de la Commission ont écouté les positions et les demandes de personnes issues d'organisations très diverses. Robert Joosten, membre de notre comité et lui-même vivant avec une maladie psychique, s'est exprimé lors de cette audition sur l'élargissement de l'offre de conseil et de soutien particulièrement destinées aux jeunes et aux personnes avec des troubles psychiques. Il a jugé les mesures positives, pour autant qu'elles soient octroyées discrètement aux personnes concernées, sans les stigmatiser. Robert Joosten s'est néanmoins demandé si la poursuite de l'élargissement de mesures d'intégration particulièrement coûteuses a un sens, si aucun emploi n'est disponible de l'autre côté. Jusqu'à la fin novembre 2018, la CSSS-N n'a pas saisi l'opportunité d'inscrire dans la loi l'obligation pour les entreprises d'embaucher des personnes handicapées. Pour sa part, AGILE.CH a vérifié si les dernières révisions de l'AI avaient eu un impact, et comment, sur l'intégration des personnes. Malheureusement, peu de choses tangibles en sont ressorties.

À l'occasion de la deuxième conférence sur le droit des assurances sociales à l'Université de Bâle en décembre 2018, la responsable de la politique sociale et de la représentation des intérêts a présenté la 7^e révision de l'AI devant un large public de juristes experts. Elle a non seulement énoncé les nouveautés prévues, mais également le point de vue critique des personnes en situation de handicap sur cette dernière réforme. C'est d'ailleurs cette perspective qu'AGILE.CH introduira dans les débats parlementaires de l'année prochaine.

La réforme des PC, plus tranchante que jamais

Une longue haleine a été – et est encore – nécessaire en ce qui concerne la révision des PC. Dans le va-et-vient entre les coupes légèrement moins extrêmes du Conseil des États et les méthodes de coupes à la hache du Conseil national, il était nécessaire de peser exactement les mots que nous avons amenés au Palais fédéral. À la fin de cette année, le Parlement a décidé d'une légère compensation pour le loyer, qui n'avait pas été ajusté depuis 17 ans. De l'autre côté, il reste encore à déterminer jusqu'où va s'élever la baisse des prestations. Nous devrions être fixés au printemps prochain.

Quatre prises de position

AGILE.CH a pris position dans quatre projets de politique sociale.

Premièrement: après l'échec dans les urnes du projet « Prévoyance 2020 » en 2017, le nouveau projet de réforme s'appelle « AVS 21 ». Les personnes handicapées vieillissent également; en outre, l'AI et l'AVS constituent le premier pilier de notre système de sécurité sociale. Ces raisons suffisent à nous permettre de commenter les propositions, nouvelles et anciennes, du Conseil fédéral en matière de stabilisation de l'AVS.

Deuxièmement: dans l'ensemble, nous sommes assez satisfaits des propositions visant à mieux concilier vie professionnelle et soins apportés aux proches. Nous aurions toutefois souhaité que le Conseil fédéral adopte une position plus courageuse et ambitieuse. À notre avis, la contribution d'assistance existante, bien que toujours discriminatoire, pourrait être développée sans grand effort.

Troisièmement: l'accès aux soins de santé reste un défi quotidien pour de nombreuses personnes en situation de handicap et souffrant de maladies chroniques, pour qui les coûts des traitements médicaux et des médicaments sont parfois exorbitants. Cependant, nous n'avons pas pu déterminer à quel point ils sont chers par rapport à ceux de la population moyenne. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons été très critiques à l'égard des propositions visant à donner plus de pouvoir aux assurances maladie sans préciser clairement pourquoi cela devrait réduire les coûts de santé. Le projet que nous avons examiné de façon critique s'appelle « Financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires ».

Et pour terminer: lors de la session de printemps 2018, le Parlement a approuvé la surveillance des assurés ancrée dans la législation, et par là même, sacrifié des principes constitutionnels. Pour la contrer, un référendum a été lancé. Le Conseil fédéral a mis en consultation l'ordonnance d'exécution du nouvel article de loi pendant la campagne référendaire. AGILE.CH a commenté les propositions après le weekend de votation du 25 novembre 2018. D'après notre compréhension de la primauté du droit, elles peuvent être considérablement améliorées.

Réseauter

Comme toujours, les activités de politique sociale d'AGILE.CH se déploient au sein d'un réseau d'organisations partenaires. Au cours de l'année de référence par exemple, nous avons activement participé aux groupes de travail sur les assurances sociales et la contribution d'assistance d'Inclusion Handicap, aux alliances élargies PC et AI, ainsi qu'à la communauté d'intérêts en faveur des proches aidants, fondée récemment. Nous avons porté les préoccupations des personnes en situation de handicap à plusieurs reprises, lors d'une journée du PS consacrée aux soins aux personnes âgées, et lors de deux événements d'INSOS. Avec l'organisation alémanique de protection des consommateurs, des syndicats et Inclusion Handicap nous avons empoigné le système discriminatoire de rabais sur les primes-maladie. Avec la CI Maladies rares, nous avons eu des échanges réguliers dans le cadre de la 7^e révision de l'AI, sur le transfert des remboursements de traitements médicaux des personnes avec un handicap ou une maladie présents à la naissance. À la demande de l'École supérieure intercantonale de pédagogie curative, nous avons finalement participé aux travaux d'une équipe de chercheurs pour un projet du Fonds national de la recherche scientifique. Le profil requis pour les participants était exigeant et le nombre de candidats potentiels étaient plutôt réduit. Heureusement, nous avons trouvé une personne au sein de notre propre comité.

Stimuler – motiver – soutenir

Le credo d'AGILE.CH reste le même : « Jamais rien sur nous sans nous ! ». Les personnes avec handicap sont donc, dans la mesure du possible, au premier plan lorsqu'il s'agit de formuler des intérêts et de les faire valoir au bon endroit sous une forme appropriée. Cette année encore, AGILE.CH leur a fourni les outils nécessaires dans un cours d'introduction à la représentation d'intérêts. Les participants ont d'abord visité l'Hôtel de ville de Berne au sein duquel un membre du Grand Conseil bernois leur a donné un aperçu du système politique de son canton. Ils ont ensuite travaillé sur leurs propres projets tout en recevant des suggestions de la directrice de la Conférence cantonale bernoise des personnes handicapées.

Sur demande, AGILE.CH rencontre également ses organisations membres ou dispense des conseils individuels sur où et comment faire part de leurs préoccupations spécifiques. Par exemple, nous avons eu un échange avec la Fédération suisse des aveugles et malvoyants sur la question de savoir si, quand et comment une version audiovisuelle pourrait être exigée et réalisée en plus de la forme manuscrite du testament, dans le cadre de la révision en cours du droit successoral. Avec la mère de deux enfants autistes profonds, nous avons discuté de la façon de modifier une curatelle.

Allocation d'invalidité

C'est un thème qui a particulièrement occupé AGILE.CH en 2018: les personnes dont l'incapacité de travail jusqu'à un degré d'invalidité de 39 % pour raison de santé sont discriminées à de multiples titres et ceci est une aberration. Pour des raisons de santé, elles ne peuvent pas gagner un salaire plein et, par conséquent, ne peuvent constituer qu'une rente de vieillesse limitée. Les personnes bénéficiant d'une rente AI sont désavantagées par rapport aux personnes assurées contre les accidents. La différence la plus importante est que les premiers reçoivent une rente à partir de 10 % d'invalidité, les seconds à partir de 40 %. Notre collaboratrice scientifique propose une solution fondée sur l'égalité pour les personnes en situation de handicap. Cette allocation pourrait, comme l'assurance maternité ou la taxe militaire, être alimentée par le régime des

allocations pour pertes de gain. Dans un commentaire publié dans le journal NZZ et le magazine SSP (version allemande), nous avons, dans le courant de l'année dernière, continuellement attiré l'attention du public sur cette discrimination, en mentionnant le problème et de ses solutions de manière répétée lors de conférences et d'échanges avec les politiciens. D'autres actions suivront au cours de l'année 2019!

Chiffres clés

Sièges dans les commissions, groupes de travail, délégations	6
Séances d'une demi-journée/nombre d'heures de travail préparation incluse	20/131 heures
Recherches approfondies/heures de travail, préparation incluse	9/70 heures
Consultations complexes	12/25 heures
Conférences, participation aux tables rondes/heures de travail, préparation incluse	2/39 heures
Nombre de formations/heures de travail, préparation incluse	6/90 heures
Participation aux procédures de consultation	4/79 heures
Participation aux manifestations de réseautage	12/16 heures

► L'égalité : une nouvelle orientation

L'année 2017 a été marquée par la dissolution du Conseil Égalité.ch, à la suite de quoi, le comité d'AGILE.CH a décidé de renforcer ce domaine. C'est dans cette optique qu'un poste de chargé d'égalité a été créé début 2018.

L'égalité est un devoir pour AGILE.CH, tant en interne pour le secrétariat général et les organisations membres, qu'en externe pour les organisations, institutions, administrations et individus. Toutes les activités dans ce domaine doivent être élaborées en conformité avec la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Créer les bases

Pour qu'AGILE.CH puisse travailler sur une orientation commune pour l'égalité des personnes handicapées, des bases sont nécessaires. En 2018, les premiers documents ont été élaborés. Ainsi, les travaux en cours et futurs dans tous les domaines d'activités du secrétariat central ont été développés selon un schéma calqué sur la CDPH. Ce document formule où concentrer les activités principales, mais également où situer les potentiels de développement.

Un deuxième document important mais non moins complexe aura pour but de déterminer à quels niveaux la CDPH doit être mise en œuvre. Il mettra en évidence les domaines dans lesquels les communes sont compétentes. Il s'agit d'un sujet qui n'a pas encore été abordé, ni par la Confédération, ni par d'autres organisations faitières. En réalité, les compétences sont difficiles à définir, comme c'est le cas pour l'école publique dont on attend un enseignement inclusif qui incombe, en principe, aux cantons. Or, lorsqu'il s'agit de construire des bâtiments scolaires adaptés à cet effet, la responsabilité incombe alors aux communes. L'élaboration de ce document va prendre encore un certain temps.

Concept d'égalité

La mission prioritaire a été d'élaborer un concept d'égalité. Il s'agissait notamment d'y intégrer le travail préliminaire du Conseil de l'égalité, les attentes du comité, les discussions avec les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat général, ainsi que l'expérience et les connaissances du chargé d'égalité.

Le concept d'égalité comporte cinq objectifs :

- ▶ La mise en œuvre de l'égalité
- ▶ Le renforcement de l'autoreprésentation
- ▶ La promotion des compétences individuelles
- ▶ La consolidation de la coordination
- ▶ Le soutien aux organisations d'entraide dans l'autoreprésentation

Pour atteindre ces cinq objectifs, trois volets-clés sont prévus. Le volet « sensibilisation » prévoit de mettre à profit les événements existants pour renforcer la conscience de l'égalité. En outre, des groupes externes spécialement ciblés doivent être sensibilisés au sujet et une prise de conscience concernant l'égalité doit être instaurée et renforcée. Le volet « pool d'expert-e-s de l'égalité » a pour but de former un réseau expert-e-s en la matière. De nouveaux spécialistes doivent être recrutés, formés et perfectionnés. L'objectif est de permettre aux personnes handicapées qualifiées de se représenter elles-mêmes efficacement. Enfin, le volet « AGILE Administration » vise à développer un outil qui permettra aux communes et aux cantons de créer les conditions nécessaires pour une mise en œuvre réelle de l'égalité. La première étape consiste à identifier des exemples de bonnes pratiques. Dans un deuxième temps, un outil intelligent sera utilisé pour soutenir l'administration dans la mise en œuvre cohérente de l'égalité pour les personnes handicapées.

Bilan de l'enquête auprès des communes

Pour le rassemblement « L'égalité pour les personnes handicapées : Maintenant ! 20 ans d'attente, ça suffit », qui a eu lieu le 17 mars 2018 nous avons écrit à 2200 communes, en leur demandant de répondre à la question suivante : qu'avez-vous fait au cours des 20 dernières années pour mettre en œuvre l'égalité des personnes handicapées ? Nous leur avons également demandé de nous envoyer des documents attestant de leurs efforts en la matière. Le retour a été très décevant. 95 % des communes n'ont même pas pris la peine de répondre. Sur les vingt plus grandes villes, seules six ont répondu. Sur les 121 communes qui ont donné leur avis, 36 seulement ont pu témoigner du fait qu'elles prennent l'égalité pour les personnes handicapées au sérieux et qu'elles agissent dans ce domaine. Il est également intéressant de relever que le taux de réponse des communes romandes a été deux fois plus élevé que celui des communes alémaniques. Aucun retour ne nous est parvenu du Tessin. L'enquête sera réitérée dans environ un an afin de sensibiliser les communes à l'importance de la mise en œuvre de l'égalité pour les personnes handicapées et du fait qu'il s'agisse d'une obligation légale.

2019, année électorale

Comme nous le savons, les élections au Parlement auront lieu en 2019. Nous avons voulu connaître la position des grands partis sur la question de l'égalité pour les personnes handicapées. Nous avons donc demandé aux huit plus grands partis suisses de nous indiquer leurs activités en la matière et de nous transmettre leurs prises de position. Le PS, l'UDC, le PLR et le PEV ont pris la peine de nous répondre, toutefois aucun de ces partis n'a de prise de position concrète. Un examen attentif des programmes des partis a révélé qu'aucun d'eux n'y a explicitement inclus le thème de l'égalité pour les personnes handicapées. Il est intéressant de noter que l'UDC s'est déclaré ouvert à la discussion et que le PS a fait remarquer qu'il travaillait activement sur cette question. Nous allons continuer à mobiliser nos forces.

Interventions et prises de contact

Cette année, nous nous sommes exprimés dans le cadre de deux procédures de consultation. L'une concernait la nouvelle Loi fédérale sur les médias électroniques, l'autre les modifications des règles de la circulation routière et des prescriptions en matière de signalisation. Un grand nombre d'ajustements prévus dans ces deux domaines ne répondent pas aux besoins des personnes handicapées, voire les sabotent en créant de nouvelles discriminations.

Dans le domaine de l'égalité, nous avons intégré le groupe de base pour le développement continu du projet « iPunkt+ », au sein duquel nous partageons nos connaissances dans le domaine de l'intégration au travail. Nous avons également entamé une collaboration avec le service « Culture inclusive » afin de soutenir son développement, notamment son élargissement en Suisse romande. Enfin, nous sommes en contact avec la Haute-école spécialisée du Nord-ouest de la Suisse en soutenant le groupe de projet sur les études accessibles.

► La communication, une discipline exigeante et un outil promotionnel

La communication est l'échange d'informations. On entend par là des informations telles que les connaissances, les idées, les expériences ou l'empathie qui sont échangées verbalement ou non verbalement de différentes manières, par exemple, par la parole ou l'écriture. Voilà pour la théorie.

Dans la pratique, nous avons diffusé les opinions, les connaissances, les expériences et les besoins des personnes handicapées dans 19 communiqués de presse et 41 articles sur notre site Internet, 103 publications sur Facebook et 11 articles et courriers des lecteurs publiés dans des médias tiers. En outre, cette année encore 4 éditions de notre revue « Handicap & politique » ont vu le jour. On a donc beaucoup écrit.

En tant que faïtière et représentante de la défense des intérêts des personnes avec handicap, AGILE.CH ne veut pas seulement contribuer à façonner la politique du handicap du futur, mais également la perception à long terme des personnes handicapées dans la société. Et l'empathie, c'est-à-dire la capacité et la volonté de reconnaître et de comprendre les sensations, les pensées, les émotions, les motifs et les traits de personnalité d'une personne, y joue un rôle très important. Cela se passe avant tout dans la rencontre et le contact direct avec les principaux intéressés. Il est donc particulièrement important de promouvoir activement les possibilités de communication et de rencontre avec les personnes en situation de handicap et d'échanger des informations afin de remettre en question les images et les préjugés dans l'esprit des gens.

L'année dernière, AGILE.CH a apporté son soutien par 56 fois aux professionnels des médias en contribuant à des interviews, des déclarations ou des recherches, avec le but constant de rapprocher les journalistes des personnes handicapées et de promouvoir les rencontres personnelles.

Le travail d'AGILE.CH dans le domaine des médias et des relations publiques a été dominé par des thèmes tels que le vote sur l'initiative « No Billag », la réforme des prestations complémentaires, la 7e Révision de l'AI, la révision de la Loi fédérale sur la partie générale des assurances sociales (LPGA), le référendum sur la surveillance des assurés et l'initiative « anti-droits humains ». AGILE.CH a fourni, pour les deux derniers objets, un soutien en paroles et en actes, par le biais d'interviews et d'apparitions dans les médias de personnes handicapées, jusqu'à la votation du 25 novembre.

En 2018, divers représentants de la presse ont pris contact avec AGILE.CH pour des questions générales sur l'inclusion et l'égalité des personnes handicapées pendant et après le rassemblement organisé par AGILE.CH en mars 2018.

À propos du rassemblement: cette manifestation, qui a eu lieu le 17 mars 2018 sur la place fédérale à Berne sous la bannière « L'égalité MAINTENANT! », a montré que la mobilisation des personnes concernées relève parfois du défi. Seules quelque 300 personnes en situation de handicap et leurs proches se sont déplacés pour réclamer enfin la pleine égalité pour les personnes handicapées. Facebook fait également partie de la communication quotidienne d'AGILE.CH. Cependant, la présence en chair et en os lors de rencontres reste certainement le moyen le plus impressionnant et durable de faire passer nos messages. Quel jalon ce serait dans la politique en faveur des personnes handicapées si les 1,8 million de personnes concernées descendaient ensemble dans la rue pour défendre leurs droits!

En milieu d'année, AGILE.CH a franchi une étape importante avec le lancement de son nouveau site Internet. Cet outil moderne, frais, clair et soigné, en accord avec l'identité graphique d'AGILE.CH, est désormais également adapté au format des appareils mobiles. Mais jugez par vous-même.

Brochure « Votre cabinet est-il accessible ? »

Ce fut un combat difficile. L'an dernier, nous avons récolté des fonds pour financer la brochure « Votre cabinet est-il accessible ? ». Avec cette publication, AGILE.CH veut contribuer à garantir aux personnes handicapées un accès facile et sans obstacle aux soins médicaux ambulatoires. Dans ce but, la faïtière a travaillé en étroite collaboration avec les organisations membres. La brochure, dont la mise-en-page est en phase de finalisation, sera imprimée en 2019 et adressée aux médecins ayant leur propre cabinet.

« Handicap & politique »

Notre revue spécialisée « Handicap & politique » est un outil important pour briser les préjugés et transmettre les connaissances, les idées et les expériences des personnes handicapées à la société. L'an dernier, les différents numéros ont porté sur les sujets suivants :

« Vivre avec un handicap : le point de vue des proches » : en Suisse, 1,8 million de personnes vivent avec un handicap. La responsabilité pour les soins et le soutien dont ils ont besoin incombe souvent aux parents, partenaires ou enfants, qui atteignent souvent leurs limites et mettent leurs propres besoins au second plan. Ils passent souvent une vie entière à s'y consacrer sans que leurs efforts soient reconnus ou que leurs services soient payés.

La deuxième édition « L'égalité: en avant ! » a été consacré au rassemblement du mois de mars. En Suisse, toutes les personnes sont considérées égales et ont les mêmes droits. Ce n'est pourtant pas le cas, pas pour les personnes handicapées. Malgré certains efforts constatés ces dernières années, ces personnes sont trop souvent réduites à leurs handicaps et aux coûts qu'ils entraînent. Leur dignité et leurs droits tombent dans l'oubli.

Dans le numéro « Culture, loisirs et sports inclusifs », nous avons montré que les personnes handicapées ne vivent pas que de pain mais vont parfois à un concert ou font du sport pendant leur temps libre. Cependant, pour que ce « vivre ensemble » avec les personnes non handicapées devienne naturel, tout le monde doit revoir sa façon de penser et être prêt à partager ses privilèges.

La dernière édition, et non des moindres, intitulée « Exerçons nos droits politiques ! », porte sur la participation politique des personnes en situation de handicap. Car en 2019, les deux chambres du Parlement seront réélues. Les 1,8 million de personnes avec handicap souhaitent donner leur voix aux idées et aux représentants des partis. Mais auxquels? Quelle est l'importance pour les partis des électrices et des électeurs – ou des membres actifs – avec un handicap ainsi que leurs intérêts? C'est précisément cette question que nous avons adressé à huit partis dans cinq villes.

Et par ailleurs: l'équipe éditoriale est toujours heureuse que ses articles soient repris par diverses publications, avec référence à la source naturellement. Une reconnaissance de plus pour AGILE.CH, comme fournisseur d'informations actuelles de haute qualité et de considérations de fond.

Chiffres clés

Communiqués de presse	19
Autres articles sur le site Internet	41
Contacts avec les médias	56
Nombre de visites sur le site Internet	83 809
Nombres de pages du site Internet consultées	99 291
Publications sur Facebook	103
Envois de l'InfoLettre (internes)	4
Publication en ligne de la revue « Handicap & politique »	4
Présentations/ateliers (réunions, formation continue, cours)	44

► Secrétariat romand : au service d'une minorité qui compte et qui agit

22|23

S'inspirer du quotidien des personnes vivant avec un handicap pour défendre leurs intérêts est intrinsèque à la mission d'AGILE.CH. Pour cela, il faut entretenir des liens étroits avec les organisations qui les représentent. Qu'il s'agisse d'égalité, de politique sociale ou de campagnes sur le terrain, la Suisse romande s'engage et sa force de frappe est tangible.

Le secrétariat romand d'AGILE.CH représente la faitière en Suisse occidentale et répercuté sur les bords de l'Aar les attentes et spécificités propres à cette région. Qu'il s'agisse des liens avec les organisations membres, des contacts avec les journalistes et les parlementaires ou des informations fournies et relayées depuis le secrétariat central, les activités du secrétariat romand attestent du rayonnement d'AGILE.CH sur l'ensemble du territoire national, mais aussi d'un regain d'activité et de reconnaissance en Suisse occidentale.

Recevoir, reformuler, retransmettre

La secrétaire romande rencontre régulièrement les représentants des organisations membres d'AGILE.CH et participe à leurs assemblées annuelles. AGILE.CH est de plus en plus sollicitée comme pôle de compétences dans différents domaines liés directement ou non au handicap, ce dernier revêtant une dimension transversale. À l'inverse, nos membres nous fournissent des exemples tirés de leur pratique, qui étayent nos interventions politiques et médiatiques, puisque « jamais rien n'est fait et dit sur nous sans nous ». Forte de ce crédo, AGILE.CH s'affirme en Suisse romande comme la voix des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse d'inclusion scolaire, de participation à la vie politique, d'accessibilité dans les communes ou de de révisions législatives dans les assurances sociales.

Valoriser

En 2018, les communes romandes ont été nombreuses à répondre au questionnaire d'AGILE.CH concernant leur accessibilité. Plusieurs organisations membres et Forums handicap cantonaux ont participé malgré la pluie battante au rassemblement organisé le 17 mars sur la place fédérale, pour dire «L'égalité pour les personnes handicapées, maintenant! 20 ans d'attente, ça suffit!» En matière d'accessibilité précisément, la Suisse romande n'est pas en reste. Les efforts de sensibilisation d'AGILE.CH se poursuivent aujourd'hui grâce à de précieux contacts noués à cette occasion, avec de grandes ou moins grandes municipalités soucieuses de répondre aux besoins de leurs administrés en situation de handicap.

Témoigner, collaborer, participer

Le comité d'AGILE.CH compte deux membres romands très actifs. L'un est Robert Joosten, vice-président, qui siège également au législatif de la Ville de Lausanne. L'autre est Denis Maret, président du Forum romand de politique sociale, membre du législatif communal de Monthey. Ces deux personnes qui vivent avec un handicap différent sont une précieuse source d'information pour la secrétaire romande, qui peut compter sur leur collaboration dans de nombreux domaines: interventions publiques et médiatiques, témoignages, contacts, etc. Ce dialogue idéal prouve que les associations peuvent avoir un impact fort et crédible, mais aussi que la participation politique des personnes en situation de handicap est déterminante pour faire évoluer leur propre situation dans la société.

Fédérer, échanger

En 2018 le Forum romand de politique sociale («forpolso») a été visionnaire. Sa première réunion fut consacrée aux conséquences néfastes de la rhétorique des abus. Le temps nous a donné raison puisque le parlement accouchait un mois plus tard du fameux article sur la surveillance secrète des assurés, combattu par référendum et soumis en votation le 25 novembre dernier. En dépit de la défaite dans les urnes, cette cam-

pagne dans laquelle AGILE.CH et ses organisations membres se sont beaucoup investies, a prouvé que les personnes en situation de handicap sont capables de se mobiliser et de créer un rapport de force. Cela a particulièrement été le cas en Suisse romande.

En cette année préélectorale, nous avons rappelé le lancement de la pétition « Les personnes handicapées votent, et sont éligibles » en 2015 par AGILE.CH et Procap. Pour ce faire, le « forpolsoc » de mai s'est mué en conférence publique délocalisée en Valais. M. Stéphane Rossini, ancien Conseiller national, a insisté sur l'importance de s'impliquer en politique.

Le « forpolsoc » permet à ses participants de rencontrer et confronter des femmes et hommes politiques, dont certaines décisions semblent incompréhensibles. Pour les parlementaires, ces rencontres sont autant d'occasions d'obtenir des informations à la source. M. Philippe Nantermod, Conseiller national (PLR/VS) et membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique s'est prêté au jeu en septembre 2018 pour un intense questions-réponses. Il fut question de 7^e révision de l'AI, de la réforme des PC et de l'article sur la surveillance secrète des assurés.

Le dernier « forpolsoc » de l'année a réuni une belle fourchette de participants autour du projet de Culture inclusive.

Thèmes et intervenants aux « forpolsoc » 2018 :

- 06.02. Les abus dans les assurances sociales : de la réalité à l'intox
Catherine Rouvenaz, secrétaire romande AGILE.CH
- 07.05. Les personnes handicapées votent, et sont éligibles (Martigny)
Stéphane Rossini, ancien Conseiller national
- 04.09. Réforme PC, révisions AI et LPGA : vos questions à Philippe Nantermod !
Philippe Nantermod, Conseiller national PLR/VS
- 12.11. Culture inclusive : plus qu'un label !
Nicole Grieve, projet Culture inclusive, Pro Infirmis

Sensibiliser

Rendre les parlementaires attentifs à l'impact de leurs décisions sur les personnes avec handicap n'est pas une mince affaire. En 2018, la réforme des prestations complémentaire a occupé presque tout le terrain et les contacts furent intenses mais hélas pas toujours fructueux.

Collaborer

La secrétaire romande participe aux au sous-groupe de travail formé d'Inclusion handicap et Pro Infirmis, chargé de coordonner la Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre.

Informier

La revue spécialisée « Handicap & politique », dont la secrétaire romande est corédactrice, est un des principaux vecteurs d'information d'AGILE.CH. Les articles sont rédigés dans les deux langues en parfaite synergie, puis réciproquement traduits ou adaptés. La commission de rédaction veille scrupuleusement à équilibrer les contributions émanant des deux côtés de la Sarine, l'inclusion n'étant pas qu'une affaire de handicap !

Encourager

Comme chaque année, AGILE.CH a organisé en 2018 une journée de formation en défense des intérêts. Comment comprendre le fonctionnement de nos nombreuses institutions? A qui s'adresser pour faire une proposition, pour s'engager auprès de sa commune? C'est en s'impliquant qu'on parvient à faire respecter ses besoins et qu'on sensibilise les gens à la question du handicap et du droit de participation. Malheureusement, cette journée de formation organisée à Monthey/VS le 14 décembre a dû être annulée, faute d'inscriptions suffisantes.

► 40 organisations membres + secrétariat général = AGILE.CH

26|27

AGILE.CH repose sur une large base de 40 organisations membres qui s'engagent en faveur des personnes atteintes de toutes sortes de handicaps et sont dirigées par les personnes concernées. L'association faitière s'investit pour la participation et l'inclusion des personnes avec handicaps et représente leurs intérêts.

En 2018, AGILE.CH a déployé ses activités dans les mêmes domaines que l'année précédente. Les thèmes de l'autoreprésentation, la participation et l'égalité des personnes avec handicap ainsi que la quête de l'inclusion ont été placés au centre des activités, en conformité avec la « stratégie pour les années 2016–2018 » que le comité d'AGILE.CH a développé à l'automne 2015.

Les instances d'AGILE.CH sont motivées

Le 28 avril 2018, l'Assemblée des délégués a axé sa partie consacrée à la politique sociale autour de la revendication « L'égalité pour les personnes handicapées, maintenant ! 20 ans d'attente, ça suffit ! », pour rester dans le contexte dans lequel AGILE.CH avait organisé un rassemblement national le 17 mars 2018 sur la place fédérale de Berne. Afin d'encourager et de motiver les organisations membres à s'impliquer à nouveau davantage dans le domaine de l'égalité, le sujet a été repris et approfondi. Dans la partie statutaire de l'Assemblée des délégués, des élections étaient à l'ordre du jour : le Président et sept membres du comité ont été réélus. Le siège de Margrit Dubi, membre démissionnaire, n'a pas été immédiatement repourvu, faute de candidats qualifiés.

La Conférence des Présidentes et des Présidents a eu lieu le 10 novembre 2018 avec un programme qui différait des autres années. Elle a été placée sous la devise « Les élections de 2019 dans le contexte de l'autoreprésentation ». Après les présentations et discussions de la matinée, les Conseillères nationales Regula Rytz (Les Verts/BE) et Valérie Piller-Carrard (PS/FR) nous ont reçus au Palais fédéral. Elles ont expliqué comment leurs partis travaillent à l'inclusion des personnes handicapées et ont répondu aux nombreuses questions des participants.

Le comité s'est réuni lors de quatre séances ordinaires et d'une retraite d'un jour. Il s'est notamment penché sur des thèmes importants comme la 7^e révision de l'AI, les réformes de la LPC et de la LPGA, l'égalité et l'autoreprésentation des personnes en situation de handicap et la stratégie 2019–2023 d'AGILE.CH.

Les fondements de l'association

En 2018, AGILE.CH a de nouveau siégé au « Groupe d'échange d'expériences art. 74 », qui traite de questions tirées de la pratique qui résultent de la mise en œuvre de la « circulaire sur les contributions versées aux organisations privées d'aide aux personnes handicapées ». Il a pour objectif de clarifier celles-ci et d'élaborer des solutions en concertation avec l'Office fédéral des assurances sociales. En outre, les travaux du groupe d'accompagnement de l'art. 74 qui prépare la période 2020–2023 du contrat de prestations, se sont poursuivis en 2018. AGILE.CH a également obtenu un siège dans cette commission et dans deux groupes de travail.

En tant que faîtière, AGILE.CH accorde une très grande importance au dialogue avec ses organisations membres et les autres organisations actives dans le domaine du handicap. C'est pourquoi les membres du comité et ceux de la direction ont assisté en 2018 aux assemblées des délégués de 14 organisations membres et de 5 organisations amies. Pour diffuser les informations relatives aux affaires en cours et aux thèmes actuels, AGILE.CH a adressé quatre lettres d'informations à ses organisations membres.

► La machine ronronne

28|29

Pour le secrétariat général d'AGILE.CH, 2018 fut à nouveau une année très active et pleine de défis à relever. Notre constat est cependant toujours le même : en dépit de ressources en personnel plutôt modestes, mais grâce à une certaine routine qui s'installe et à une équipe bien rodée, nous parvenons à nos buts.

L'entreprise de services « Secrétariat général » est connue comme pôle d'information à disposition de toute personne qui cherche un conseil. Chaque jour apporte son lot de demandes des plus variées, par téléphone ou par courrier. « La ville de Tubingue est jumelée avec Kilchberg et Monthey. Savez-vous s'il y a là-bas des groupes d'entraide ? », « Pouvons-nous commander chez vous 500 exemplaires de votre brochure « Les mots sont trompeurs ? » (Mais bien entendu, chère Madame B, avec grand plaisir !), « Connaissez-vous au moins cinq hôtels en Suisse qui emploient des collaboratrices et collaborateurs avec handicap sur le premier marché du travail, et pouvez-vous nous mettre en contact ? » « Je vais venir en Suisse pour un stage professionnel. Je vis au Canada et suis handicapé de la vue. Pourrais-je alors vous rendre visite pour mieux connaître votre organisation ? » (Cher Monsieur J, vous êtes le bienvenu chez nous, quand vous voulez !). En 2018, la palette des sujets et demandes a été, encore une fois, très large.

Contrat de prestations avec l'OFAS

Le contrat de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est la principale source de financement d'AGILE.CH. Par conséquent, le secrétariat général veille scrupuleusement au respect des conditions contractuelles.

Une autre tâche importante en 2018 fut l'encadrement et le contrôle de neuf organisations membres : des contrats de sous-traitance ont été établis avec APHS, avanti donne, Behindertenforum Basel, Swiss PKU, Equilibrium, IVB, SHG, SNFV et VASK.

Stratégie

La stratégie d'AGILE.CH est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Elle s'applique jusqu'à la fin du contrat de prestation en cours, à savoir fin 2018. La stratégie définit les domaines d'activités prioritaires pour AGILE.CH: la formation de l'opinion, la représentation des intérêts et le lobbying, la sécurité sociale, le renforcement de l'entraide et l'application concrète de l'égalité. Elle est non seulement importante pour le positionnement d'AGILE.CH mais nous démarque aussi plus clairement d'Inclusion Handicap.

Structure du personnel

AGILE.CH adhère au principe de privilégier l'engagement, à qualifications égales, de collaboratrices et de collaborateurs concernés par la question du handicap. Une grande partie de l'effectif du personnel, qui totalise 570 emplois équivalents plein temps (EPT), est constitué de personnes concernées par le handicap, soit 230 EPT. Les 340 restants sont occupés par des proches de personnes handicapées.

Chiffres clés

Nombre de collaboratrices/-teurs	11
Total des pourcentages de postes de travail	570
Nombre de collaboratrices/-teurs en situation de handicap	5
Pourcentage des collaboratrices/-teurs en situation de handicap	230
Nombre de collaboratrices/-teurs proches de personnes avec handicap	6
Pourcentage des collaboratrices/-teurs proches de personnes avec handicap	340

► La recherche de fonds n'est pas un long fleuve tranquille

30|31

Deux fois par an, AGILE.CH adresse un appel aux dons à environ 70 000 donateurs et donatrices potentiels dans toute la Suisse. Comme l'année précédente, il a été difficile en 2018 d'émerger sur un marché des dons très disputé. AGILE.CH maintient en outre les mesures mises en place pour un meilleur positionnement.

En 2018, AGILE.CH a reçu des dons pour un montant total de CHF 153 000.95, soit à peine 11 000 francs de plus qu'en 2017. Néanmoins, nous constatons avec plaisir que les « dons divers », c'est-à-dire les versements spontanés qui ne sont pas le fruit de recherches ciblées, se montent à CHF 44 055.75 et sont donc importants cette année encore (CHF 40 313.08 en 2017). En outre, nous avons eu le plaisir de recevoir 24 300 francs de dons affectés. En revanche, l'appel aux dons a rapporté environ 9 000 francs de moins qu'en 2017. 47 000 donateurs potentiels ont reçu un appel au printemps, et 23 000 en automne.

Lutter contre le recul des dons

De nombreuses organisations suisses réputées enregistrent depuis longtemps un recul des dons. Mais AGILE.CH ne se console pas d'être « en si bonne compagnie ». Le fait est que bon nombre de Suisses se lassent de trouver quasiment tous les jours des « appels à l'aide » dans leur boîte aux lettres. AGILE.CH doit donc poursuivre ses efforts pour ne pas seulement envoyer des mailings classiques, mais sortir des sentiers battus pour trouver des fonds. Les mesures introduites depuis quelques années font désormais leurs

preuves : des lettres de remerciement sont envoyées pour les dons dès 40 francs et les attestations fiscales sont adressées à l'ensemble des donatrices et donateurs en janvier, avec un bulletin de versement, ce qui a contribué à une nette augmentation des « dons divers » en 2018 également. D'autres mesures visant à faire progresser les dons seront examinées en 2019.

Sensibilisation

Les donateurs et donatrices d'AGILE.CH ont en moyenne plus de 60 ans. Des personnes qui verront par conséquent tôt ou tard leur santé s'altérer et seront confrontées à des limitations physiques. Il faut souligner que de nombreuses personnes âgées considèrent ces déficiences comme des « aléas de la vieillesse » et ne se reconnaissent pas comme étant handicapées au sens strict du terme. C'est pourquoi, parallèlement à sa recherche de fonds, AGILE.CH peut et doit déployer des activités de sensibilisation, car le handicap fait partie de la vie, comme la vieillesse. Nous ne risquons pas de prêcher dans un désert, puisque les chiffres de l'Office fédéral de la statistique font état de 1,8 million de personnes en situation de handicap résidant en Suisse.

AGILE.CH tient à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui l'ont soutenue par des dons en 2018, quelle que soit leur ampleur. Nous comptons encore sur votre soutien !

Chiffres clés

Nombre d'appels aux dons envoyés en 2018	70 131
Nombre de donatrices et donateurs en 2018	1 821
Taux d'encaissement	2,60 %
Montants récoltés à la suite de l'appel aux dons en 2018	84 645.20 CHF
Dons individuels provenant de fondations et de particuliers en 2018	44 055.75 CHF
Dons affectés à des projets en 2018	24 300.00 CHF

► Les efforts d'économie se poursuivent

32|33

Alors qu'AGILE.CH était enfin parvenue à atteindre les chiffres noirs en 2017, elle est de retour dans le rouge en 2018.

En 2017, AGILE.CH a clôturé ses comptes annuels avec un résultat positif de CHF 13 534.98. En dépit de tous les efforts déployés pour économiser, l'année 2018 s'est malheureusement soldée par un déficit de CHF 17 500.18.

Recettes en légère hausse, mais plus de dépenses

Le total des recettes dépasse d'à peine 6000 francs celui de l'an dernier, cela malgré le fait que la Journée de l'égalité n'a pas été organisée en 2018 et que le produit des appels de dons était à nouveau inférieur aux prévisions budgétaires. Le fait que le total des recettes émanant de la recherche de fonds soit néanmoins supérieur d'environ 11 000 francs à celui de l'année précédente s'explique par le grand nombre de dons affectés et spontanés.

Du côté des dépenses, de nombreux chiffres sont pratiquement identiques à ceux de l'année précédente. Cela montre d'une part que les mesures d'économie mises en place dans tous les domaines portent leurs fruits; et d'autre part, que les collaboratrices et collaborateurs continuent d'adopter une attitude économe et consciente des coûts. Le fait que le résultat annuel soit négatif malgré tous les efforts déployés pour économiser est principalement dû au fait que nous devons compenser les heures supplémentaires et les congés payés des employés, qui se montent à 25 000 francs.

Et maintenant ?

Les efforts d'économie et la prudence par rapport aux dépenses seront maintenus. Il nous faut en outre poursuivre notre quête de nouvelles sources de financement et trouver des moyens d'améliorer le produit de la recherche de fonds. Enfin, nous devons trouver un moyen de compenser le solde d'heures supplémentaires et de vacances des salariés, sans affecter l'entreprise. À l'avenir, AGILE.CH ne devra pas compter sur ses réserves, bien qu'elles soient encore substantielles.

Normes comptables et système de contrôle interne

Les comptes annuels d'AGILE.CH sont établis conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales et RPC 21).

En outre, tant l'analyse des risques que les mesures et les activités du système de contrôle interne (SCI) sont adaptées à la taille, aux structures et à l'organisation d'AGILE.CH. AGILE.CH travaille avec les outils de contrôle de qualité stratégique, de planification stratégique, de planification pluriannuelle et annuelle, de planification financière, de budget et de contrôle budgétaire, de comptabilité analytique et des rapports réguliers au comité.

Chiffres clés

Actifs 2018	CHF	971 141.60
Résultat financier 2018	CHF	384.35
Résultat extraordinaire 2018	CHF	1 016.90
Passifs 2018	CHF	-990 043.03
Résultat de l'exercice 2018	CHF	17 500.18

► Bilan

	31.12.2018 en CHF	31.12.2017 en CHF
Actifs		
Liquidités (caisse, comptes postaux, banque) ¹	1 111 960.38	1 135 091.71
Créances (y. c. avoirs de l'impôt anticipé) ²	362.07	596.43
Régularisation des actifs	29 729.85	18 345.48
Fonds de roulement	1 142 052.30	1 154 033.62
Obligations (valeur courante)	50 000.00	50 000.00
Placements financiers³	50 000.00	50 000.00
Machines de bureau, informatique et équipement	1.00	1.00
Capitaux immobilisés⁴	1.00	1.00
Total actifs	1 192 053.30	1 204 034.62
Passifs		
Dettes	-5 579.10	-5 560.24
Régularisation des passifs	-34 300.00	-28 800.00
Total des dettes à court terme	-39 879.10	-34 360.24
Fonds formation	-46 724.25	-46 724.25
Total des fonds affectés	-46 724.25	-46 724.25
Fonds secrétariat général ⁵	-46 591.34	-64 091.52
Fonds projets ⁶	-495 904.11	-495 904.11
Fonds libres	-542 495.45	-559 995.63
Capital libre généré au 31.12 de l'année précédente	-562 954.50	-562 954.50
Bénéfices/pertes de l'exercice	0.00	0.00
Total du capital libre généré	-562 954.50	-562 954.50
Total du capital de l'organisation	-1 105 449.95	-1 122 950.13
Total des passifs	-1 192 053.30	-1 204 034.62

¹ Liquidités: caisse, comptes postaux et bancaires

² Créances: avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions concernant l'impôt anticipé récupérable. CM AVS, CM LAA

³ Placements financiers: titres et obligations à leur valeur courante lors de la clôture du bilan

⁴ Capitaux immobilisés: inscrits au bilan au prix d'achat, après soustraction de l'amortissement. Limite d'activation: CHF 5 000. L'amortissement est linéaire tout au long de la période estimée d'utilisation.

⁵ Fonds secrétariat général: pour le financement d'acquisitions extraordinaires et de l'augmentation transitoire de postes. État au 1.1.2018: CHF 64 091.52. Utilisation: CHF 17 500.18. État au 31.12.2018: CHF 46 591.34.

⁶ Fonds Projets: pour le financement des projets AGILE.CH. État au 1.1.2018: CHF 495 904.11. Ni utilisé, ni attribué. Situation au 31.12.2018 inchangée: CHF 495 904.11.

► Résultat de l'exercice comptable

	1.1.-31.12.2018 en CHF	1.1.-31.12.2017 en CHF
Produits		
Cotisation des membres ⁷	61 831.00	62 265.00
Contributions du contrat de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ⁸	748 097.00	748 621.00
Contributions du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) ⁹	0.00	2 000.00
Recettes provenant de prestations et de projets ¹⁰	7 244.95	9 680.11
Recettes provenant de collectes ¹¹	84 645.20	94 083.85
Dons divers	68 355.75	47 613.08
Autres produits	967.70	1 094.00
Total des produits	971 141.60	965 357.04
Charges		
Activités de formation	-250.00	-1 380.00
Communication	-11 283.43	-13 732.46
Politique sociale	-450.00	-450.00
Prestations de base promotion de l'entraide	-5 534.00	-5 347.25
Projets égalité	-10 993.15	-8 006.25
Total prestations et projets ¹²	-28 510.58	-28 915.96
Recherche de fonds	-120 214.83	-118 124.63
Frais de personnel ¹³	-725 729.83	-714 186.26
Locaux	-49 566.60	-49 152.25
Acquisitions, entretien, réparations	-14 012.20	-5 371.95
Assurances, émoluments, taxes	-1 858.55	-1 788.90
Énergie et traitement des déchets	-869.70	-876.55
Matériel de bureau, littérature, téléphone, frais de ports, comptabilité	-25 072.64	-25 135.01
Total des charges administratives	-91 379.69	-82 325.66

⁷ Cotisations des membres: cotisations annuelles ordinaires des membres actifs et solidaires

⁸ Contributions OFAS: total CHF 1 296 833.00. Redistribution à 9 organisations: CHF 548 736.00. Contribution régulière à AGILE.CH: CHF 722 277.00. Indemnisation organisation l'aitière: CHF 25 820.00. Total des contributions à AGILE.CH: CHF 748 097.00

⁹ Pas de contributions du BFEH

¹⁰ Prestations et projets: cours, séminaires, mandats de formation, indemnités de séances
¹¹ Recettes provenant de collectes: produit de deux campagnes de recherche de fonds auprès d'un public ciblé CHF 84 645.20

¹² Dépenses liées aux prestations et projets: décrites dans les chapitres correspondants du rapport annuel.
¹³ Frais de personnel: salaires, honoraires, défraitements, frais divers. Obligations de prévoyance: toutes les collaboratrices/-teurs qui atteignent le salaire minimum LPP sont assurés auprès de la caisse de pension Previs.

Charges de l'association ¹⁴	-24 208.10	-22 077.30
Amortissements	0.00	0.00
Total des frais d'exploitation	-990 043.03	-965 628.81
Résultat d'exploitation	-18 901.43	-272.77
Produit financier	626.00	1 713.50
Charges financières	-241.65	-152.85
Résultat financier ¹⁵	384.35	1 560.65
Produit extraordinaire ¹⁶	1 016.90	12 246.10
Résultat annuel avant attributions	-17 500.18	13 534.98
Attribution aux fonds libres	0.00	13 534.98
Prélèvement de fonds libres ¹⁷	17 500.18	0.00
Résultat annuel après attributions	0.00	0.00

Mouvements de fonds 2018

	Attribution 2018	Utilisation 2018	Attribution 2017	Utilisation 2017
Fonds formation	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds secrétariat général	0.00	-17 500.18	13 534.98	0.00
Fonds projets	0.00	0.00	0.00	0.00

¹⁴ Dépenses de l'association : montant total de toutes les rémunérations du comité et de la direction/avoirs et obligations familiales. Comité : CHF 820.60. Salaires de la direction : CHF 421 782.00 brut. Parties liées : aucun engagement ni obligation financière au moment du bilan.

¹⁵ Résultat financier : a baissé en raison de la baisse des intérêts ; les dépenses liées aux frais bancaires ont augmenté.

¹⁶ Produit extraordinaire : remboursement de la taxe sur le CO₂

¹⁷ Cf. bilan, note 5)

► Rapport de Révision

Rapport de l'Organe de révision sur le contrôle restreint
à l'intention de l'Assemblée des délégués

d'AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap

3008 Berne

En qualité d'Organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, calcul de la variation du capital et annexe au compte de résultat) de l'association AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à Swiss GAAP RPC 21 et aux dispositions légales incombe au Comité, alors que notre mission consiste à vérifier et à évaluer ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas l'objet de notre vérification.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous amenant à conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image vraiment fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives de Swiss GAAP RPC 21 et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDURIA

FIDURIA SA



Patrick Glauser
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Laura Kämpfer
Expert-réviseure agréée

Berne, le 7 février 2019

► Reliée à un réseau

AGILE.CH dispose d'un vaste réseau. Grâce à ces interconnexions de réseautage, la faitière est en mesure de défendre les intérêts de ses organisations membres et des personnes avec handicap de manière ciblée et efficace.

Dans le cadre de ses prestations et offres, AGILE.CH collabore étroitement avec bon nombre d'organisations de personnes handicapées, d'associations et de bureaux spécialisés, d'institutions, de Hautes écoles, de partis et d'organisations politiques.

En 2018, AGILE.CH est intervenue, en tant que membre ou partenaire dans les organismes et organisations suivants:

- Groupes de travail d'Inclusion Handicap: Convention de l'ONU pour le droit des personnes handicapées/politique nationale du handicap; assurances sociales; contribution d'assistance; groupe de coordination pour la communication. AGILE.CH a siégé dans ces groupes de travail.
- Profil-Travail & Handicap: AGILE.CH disposait d'un siège au Conseil de fondation.
- Mobility International Schweiz (MIS): AGILE.CH disposait d'un siège au comité.
- Groupe de travail Journée internationale des personnes handicapées: AGILE.CH était membre du groupe de travail.
- Groupe d'accompagnement art. 74 de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et groupes de travail: AGILE.CH était membre du groupe d'accompagnement et dans deux groupes de travail.
- Groupe d'échange art. 74 de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS): AGILE.CH était membre du groupe d'échange.

Par ailleurs, AGILE.CH travaille en réseau avec les instances et organisations suivantes, sans pour autant collaborer régulièrement avec elles :

- ▶ Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires pour personnes handicapées et âgées (FSCMA)
- ▶ Fondation pour un environnement architectural adapté
- ▶ Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)
- ▶ Humanrights.ch

► Organisations membres

AGILE.CH réunit sous son toit 28 membres actifs et 12 membres solidaires :

Membres actifs

- a capella fondation, www.a-capella.ch
- APhS–Aide suisse contre la peur et la panique, www.aphs.ch
- ASH/SHG–Association suisse des hémophiles, www.shg.ch
- ASNF/SNFV–Association suisse de neurofibromatose, www.neurofibromatose.ch
- ASOI/SVOI–Association Suisse de l’Ostéogenèse Imparfaites, www.svoi-asoi.ch
- ASPr/SVG–Association Suisse des Paralysés, www.aspr-svg.ch
- ASRIMM–Association Suisse Romande intervenant contre les maladies neuro-musculaires, www.asrim.ch
- avanti donne–Point de contact pour femmes et jeunes filles handicapées, www.avantidonne.ch
- Association suisse pour les maladies musculaires, www.muskelgesellschaft.ch
- Behindertenforum–Dachorganisation der Behinderten-Selbsthilfe in der Region Basel, www.behindertenforum.ch
- CAB–Action Caritas Suisse des Aveugles, www.cab-org.ch
- Equilibrium–Verein zur Bewältigung von Depressionen, www.depressionen.ch
- FRAGILE Suisse–Association suisse pour les traumatisés cranio-cérébraux, www.fragile.ch

- ▶ FSA/SBV – Fédération suisse des aveugles et malvoyants, www.sbv-fsa.ch
- ▶ FSS/SGB – Fédération suisse des sourds, www.sgb-fss.ch
- ▶ GRAAP – Association Groupe d'accueil et d'action psychiatrique, www.graap.ch
- ▶ HiKi – Association d'aide aux enfants traumatisés cranio-cérébraux, www.hiki.ch
- ▶ inclusione andicap ticino, www.inclusione-andicap-ticino.ch
- ▶ Invalidenverein Winterthur
- ▶ IVB – Behindertenselbsthilfe beider Basel, www.ivb.ch

- ▶ PINOCCHIO – Kontaktstelle für Eltern mit Kindern ohne Finger/Hand/Arm, www.pinocchio.ch
- ▶ SSNA/SNaG – Société Suisse de Narcolepsie, www.narcolepsy.ch
- ▶ Swiss PKU – Communauté d'intérêt suisse pour la phénylcétonurie et autres maladies congénitales du métabolisme des protéines, www.swisspku.ch
- ▶ Thurgauische Invalidenvereinigung

- ▶ USA/SBb – Union suisse des aveugles, www.blind.ch
- ▶ VASK Schweiz – Association faïtière des proches des malades psychiques, www.vask.ch
- ▶ visoparents schweiz – Association suisse des parents d'enfants aveugles, malvoyants et polyhandicapés, www.visoparents.ch
- ▶ VKM – Association suisse des personnes de petite taille, www.kleinwuchs.ch

Membres solidaires

- ▶ aCHaf – Association Suisse de l'Ataxie de Friedreich, www.achaf.org
 - ▶ aphasie suisse – Association de personnes aphasiques, de leurs proches et de professionnels, www.aphasie.org
 - ▶ Association Cerebral Suisse, www.vereinigung-cerebral.ch
 - ▶ Association suisse de la maladie de Parkinson, www.parkinson.ch
 - ▶ Bandar – Coopérative pour l'intégration des handicapés, www.bandar.ch
 - ▶ Einfache Sprache Schweiz – www.einfachesprache.ch
 - ▶ FéGAPH – Fédération Genevoise des Associations de Personnes Handicapées et de leurs proches, www.facebook.com/fegaph
 - ▶ insieme Zürcher Oberland, www.insiemezo.ch
-
- ▶ pro audito schweiz – Organisation pour personnes malentendantes, www.pro-audio.ch
 - ▶ Retina Suisse – Association d'entraide de personnes affectées de rétinite pigmentaire et d'autres maladies dégénératives de la rétine, www.retina.ch
 - ▶ SMCCV – Association suisse de la maladie de Crohn et de la colite ulcéreuse, www.smccv.ch
 - ▶ touché.ch – Der Schmerzverband, www.touche.ch

► Organisation



